

Office National de l'Eau
et des Milieux
Aquatiques



Le rapport de la Cour
des Comptes a été
publié le 12 février 2013



Ce rapport, concernant
l'ONEMA, a porté sur la
période 2008-2011

Communiqué de presse de
Delphine BATHO, Ministre
de l'Ecologie :

« De graves
dysfonctionnements au sein
de l'ONEMA, dérives qui ont
perduré pendant plusieurs
années, et ce, malgré des
alertes répétées. »

RAPPORT DE LA COUR DES COMPTES DE L'ONEMA Les propositions de l'UNSA-Ecologie

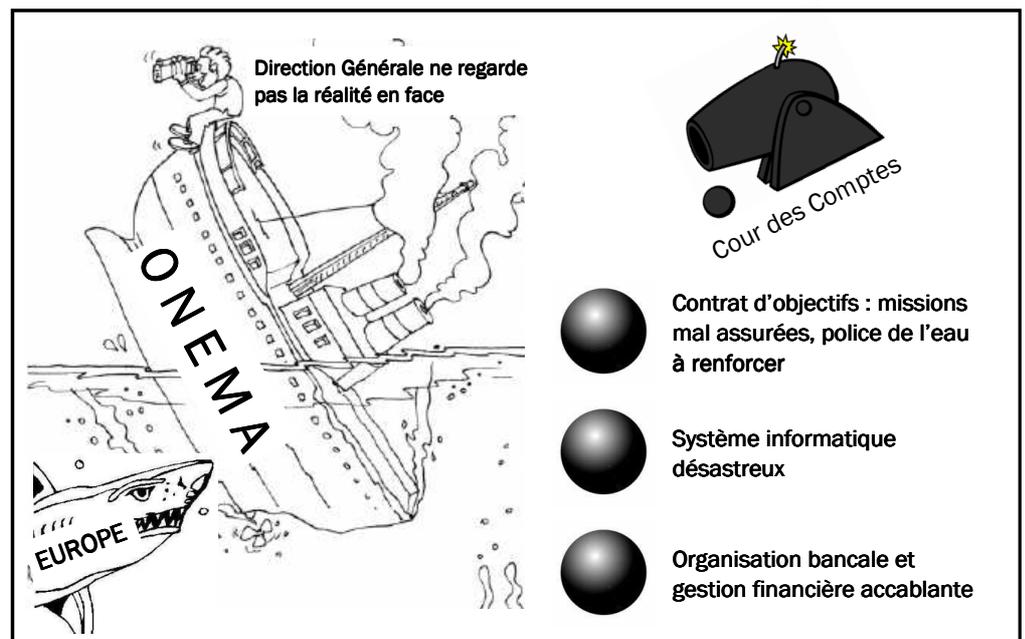
De graves défaillances dans le système, l'ONEMA, un établissement public à la dérive

A sa création en 2007, l'ONEMA était clairement mis sur le devant de la scène en tant que bras armé du Ministère de l'Ecologie pour la mise en place de la politique de l'eau en France. L'ONEMA devait avoir comme ambition : l'état des lieux du réseau hydrographique français, l'appui technique à l'administration dans le cadre de la Directive Cadre sur l'Eau, ainsi que la surveillance du territoire afin d'y relever les infractions à la loi sur l'eau.

Mais, 5 ans après, les comptes sont loin d'être bons et mettent en péril l'établissement public. Des fautes de gestion administrative de la Direction Générale affectent le fonctionnement de l'ONEMA. Cette situation remet en cause tout l'investissement des agents de terrain dont le seul but était de répondre à la demande de l'Europe.

La sanction vient de tomber, elle est sans appel. La Cour des comptes dénonce dans son rapport l'ensemble des dysfonctionnements même si des choses méritent des éclaircissements. La justice va mettre son nez dans nos affaires ; l'heure est grave. Les médias relayent naturellement l'information. Notre image de marque et notre crédibilité vient d'en prendre un sale coup. Nos avis techniques sont dépréciés, ce qui fait le bonheur de nos opposants. Notre Ministre vient à la défense de l'établissement :

le « BATHO » coule normalement.



L'UNSA-Ecologie pointe de graves problèmes de gestion générés par la Direction Générale et qui handicapent les personnels :

- L'ensemble des systèmes informatiques est **défaillant** ;
- L'**absence de soutien de la Direction Générale** ;
- L'**évolution radicale des missions** régaliennes de l'établissement public.

Le Système d'Information sur l'Eau montré du doigt par le rapport de la Cour :

« Il est apparu rapidement que l'établissement public ne disposait ni des effectifs ni des compétences nécessaires à la coordination des projets informatiques liés au service d'information sur l'eau (SIE) et de ses propres projets. »

Propositions UNSA-Ecologie

- **S'investir dans le dialogue social avec la DG de l'ONEMA pour trouver une solution à ces problèmes majeurs**
- **Veiller à ce que ces défaillances « managériales » ne soient pas supportées par les agents**

L'ensemble des systèmes informatiques défaillant : une machine informatique qui fume

L'ONEMA est un établissement public en charge de coordonner les indicateurs chimiques, quantitatifs nécessaires au diagnostic de l'état de la ressource hydrique en France. Or, pour cela, cet établissement public doit se doter de nombreux systèmes informatiques, notamment d'un système d'information sur l'eau (SIE).

Malheureusement, le rendu de ce travail, qui devrait être à la hauteur des ambitions affichées par l'établissement, est pollué par un système informatique bancal. Depuis de nombreuses années, rien n'est fait !!! De plus, il n'y a aucune volonté de la Direction Générale d'améliorer ces outils si importants pour l'exploitation des données de terrain. Cette défaillance met donc en péril les travaux consciencieux des agents de terrain. En parallèle, cela remet également en cause la légitimité de l'ONEMA à répondre à la demande de l'Europe qui menace l'Etat français d'une lourde amende (1,5 Milliard d'Euros).

De nombreux logiciels de gestion informatiques manquent de fiabilité et de cohérence à l'ONEMA : OSPC, OPALE, ONDE, GEOIF, Civitas... Des alertes ont pourtant été envoyées par les agents à leur Directeur Général et à la Direction des Systèmes Informatiques.

Les problèmes récurrents de connexion font perdre un temps précieux et handicapent l'activité de terrain et son rendu.

L'UNSA-Ecologie dénonce l'incompétence de l'ex-Directeur Général pour régler ces problèmes. L'UNSA-Ecologie s'engage à s'investir dans le dialogue avec la nouvelle Directrice Générale de l'ONEMA, Madame Elisabeth DUPONT-KERLAN, pour régler au plus vite ces défaillances sans précédent. L'UNSA-Ecologie veillera à ce que les conséquences de ces défaillances « managériales » ne soient pas supportées par les agents, ces derniers ayant été irréprochables dans l'application de leurs tâches.

Absence de soutien de la Direction Générale

Dans ce contexte, les agents se sentent délaissés par leur administration et ont le moral au plus bas.

L'exemple du Service Départemental de l'Indre illustre bien ce manque de considération et ce qu'attendent les agents de la Direction Générale. Les menaces violentes et préméditées au siège de ce service n'ont entraîné guère de réaction de l'administration de l'ONEMA et encore moins du Préfet de Département. D'autres menaces du même genre sont à prévoir. Comment la Direction s'y prépare-t-elle et comment prépare-t-elle son personnel ? Il est nécessaire d'avoir un minimum de transparence pour savoir sur qui l'on peut compter et quelle ligne de conduite doit-on adopter dans ce genre d'épreuve ?

Il est inconcevable que, lorsqu'un agent fait l'objet de menaces ou d'injures, l'ONEMA se contente de mettre un avocat à sa disposition. Elle doit aussi porter plainte au nom de l'établissement, c'est une obligation. Il est primordial d'être véritablement au côté de son personnel.

Les agents se sont sentis désavoués l'an passé par le comportement de l'ex-direction au cours de l'enquête parlementaire concernant les problèmes d'inondation dans le sud-est de la France ; il est donc fort logique que le fossé se creuse entre les agents et la direction.

Ce sentiment de « ras le bol » s'est cristallisé dernièrement sur les problèmes liés aux supports informatiques. Les agents se sont lâchés pour dire ce qu'ils avaient sur le cœur. La réponse de la DG du 01/02/13 sonne comme une fin de non recevoir (neutralité du service public - devoir de réserve - discrétion professionnelle). Le dialogue social s'annonce difficile. Pas mal d'agents disent ouvertement qu'ils n'attendent plus rien de l'ONEMA, c'est alarmant !

Faire appliquer la Directive Cadre sur l'Eau est devenu un parcours du combattant !!! Dans le cadre des contrôles, nous sommes en première ligne et de plus en plus exposés. Nous subissons des pressions face aux élus locaux et aux responsables agricoles. Ces derniers sont particulièrement remontés à notre égard. Dans ce contexte, nous aurons du mal à répondre aux attentes de la Communauté Européenne.

Les agents rencontrent de plus en plus des pressions phénoménales, qui peuvent parfois dériver vers des menaces violentes ou des injures

Face à cela, malheureusement, la Direction de l'ONEMA ne met à disposition qu'un avocat, mais en aucun cas, l'ONEMA porte plainte pour défendre l'agent, comme cela est obligatoire.

L'UNSA-Ecologie déplore l'incompétence de la Direction Générale face à toutes ces violences. L'UNSA-Ecologie considère que des relations saines entre les agents de terrain et les Directeurs métiers nécessitent du soutien et de la confiance. Actuellement, la rupture entre les agents et la Direction Générale est consommée !!!

L'UNSA-Ecologie apportera un soutien sans faille aux agents et saisira la Direction de l'ONEMA et la tutelle de toutes les atteintes et menaces afin que des poursuites judiciaires soient engagées.

Propositions UNSA-Ecologie

- **Apporter un soutien sans faille aux agents et saisir la Direction de l'ONEMA afin que des poursuites judiciaires soient engagées en cas de menaces**



Propositions UNSA-Ecologie

- **Dénoncer le plan de formation sous dimensionné mis en œuvre par l'ONEMA pour l'application de l'Ordonnance Pénale dès le 1er Juillet 2013**
- **Défendre une véritable police judiciaire et les missions liées à la connaissance de terrain**
 - **Veiller à la pertinence des moyens humains et matériels (Contrat d'Objectifs), dans l'intérêt des agents de terrain, au regard de l'application des recommandations de la Cour des Comptes**

Une évolution radicale des missions

Les agents des services départementaux se reconnaissent de moins en moins dans les missions de l'ONEMA. La gestion des données et le travail administratif en général a accentué la présence des agents au bureau. Le rapportage chaotique des résultats nous laisse perplexe. Ce temps passé est au détriment des activités de terrain. Par voie de conséquences, nous perdons la connaissance des milieux et c'est plutôt paradoxal pour des agents de terrain !!!

Cette année, une partie des pêches électriques (Réseau RCS) vont être réalisées par des bureaux d'études (externalisées). A terme, cela signifie que nous allons perdre de la connaissance car nous serons incapables de déterminer les espèces. Le pire est à venir, surtout lorsqu'il faudra auditer ces bureaux d'études pour savoir s'ils font bien leur travail, aurons-nous encore les qualités pour le faire ? Nous en doutons !

L'activité de police reste sensiblement la même. L'UNSA-Ecologie dénonce le plan de formation sous dimensionné mis en œuvre par l'ONEMA pour l'application de l'ordonnance pénale dès le 1er juillet, nous ne serons pas prêts. Mais, c'est comme cela que les choses fonctionnent à l'ONEMA !!!

La police administrative au profit des DDT se développe un peu plus chaque année au détriment de la police judiciaire. Les avis techniques (appuie à la politique de l'eau) restent de la police administrative même si on tente de nous faire croire ou de vouloir afficher autres chose que la police administrative. Cela mérite une explication : ces dossiers d'expertise sur les ouvrages, travaux, cours d'eau servent à nos services instructeurs des DDT (SPE) pour élaborer leurs arrêtés préfectoraux de déclarations ou autorisations avec des prescriptions particulières. C'est bien de l'aspect réglementaire. Ce qui nous gêne dans cela, c'est que l'on sert la soupe au DDT. Si, cela se passe bien tant mieux, mais ce n'est pas toujours le cas. A vrai dire, on n'a pas le choix car les DDT détiennent les données et si nous voulons y avoir accès sans difficulté, il faut composer !

Une chose encore sur ces maudits avis : ils génèrent une partie des tensions avec les élus et les agriculteurs. Selon les instructions de l'ONEMA, nous devons nous en tenir au dossier présenté et ne pas tenir compte « des rubriques oubliées » mais rappeler hors projet que ce dossier a des « lacunes » au service de la DDT. Ce n'est pas normal. Ce système est vicieux. Comment notre établissement a-t-il pu proposer cela ? L'agent, quand il rédige son document a pour objectif d'éviter l'altération des masses d'eau par le projet. Les DDT qui ne tiennent pas compte des rubriques non renseignées alors que des impacts sur l'environnement sont à craindre évitent ainsi des recours devant les tribunaux ! Ne l'oublions pas, les DDT veulent la paix sociale. Au pire, c'est le contribuable qui paiera les amendes européennes !! Quelle conscience !!

L'UNSA-Ecologie maintient sa position sur les missions des agents techniques et techniciens de l'environnement :

- **Police judiciaire** : Une véritable police judiciaire est essentielle pour l'application de la réglementation. Cette police permet de relever les infractions touchant à l'écosystème aquatiques et donc à la qualité de l'eau. La police judiciaire doit être affirmée car elle est la seule qui nous permette de travailler sans les pressions des lobbys et de l'administration déconcentrée.
- **Appui technique** (avis technique) : Appuis techniques permettant une préservation des milieux naturels et évitant une destruction des réseaux hydriques par des projets d'aménagements non contrôlés. Nous devons travailler en toute indépendance vis-à-vis des services déconcentrés de l'Etat. Chacun des opérateurs publics doit intervenir avec sa propre spécificité et ses propres responsabilités. Si un dossier est incomplet alors il doit être déclaré comme tel.

Enfin, l'UNSA-Ecologie considère que la police judiciaire et les missions liées à la connaissance sont prioritaires.

Nous veillerons à ce que les engagements de la Directrice Générale au regard de l'application des recommandations de la Cour des comptes, du contrat d'objectif, de la pertinence et de l'adéquation entre les missions et les moyens humains et matériels correspondent bien à nos intérêts d'agents de terrain.

**Olivier MORILLON
Office National de l'Eau et des Milieux Aquatique - SD Maine-et-Loire**

Calendrier de l'UNSA-Ecologie

25-26 février 2013 : Bureau
Syndical National

14 mars 2013 : Réunion avec
Laurent ROY, Directeur de l'Eau et
de la Biodiversité

18-19 mars 2013 : Conseil Syndical
National



Pour tous renseignements, n'hésitez pas à
nous contacter !!!

Secrétaire général

Eric GOURDIN
06-08-57-72-62
unsa.ecologie@orange.fr

Secrétaire national

Claude JUD
unsa-eco-sn@orange.fr

Site internet

www.unsa-ecologie.fr

Communiqué de presse de Delphine BATHO, Ministre de l'Ecologie, du Développement Durable et de l'Energie, 12 février 2013

Rapport de la Cour des Comptes sur l'ONEMA

Le rapport annuel de la Cour des Comptes, publié ce jour, fait état de graves dysfonctionnements en sein de l'Office National de l'Eau et des Milieux Aquatiques (ONEMA), dérives qui ont perduré pendant plusieurs années, et ce, malgré des alertes répétées. Le contrôle a porté sur la période 2008-2011.

Dès la transmission du rapport d'observations provisoires, et sans attendre les conclusions définitives de la Cour, Delphine BATHO, ministre de l'Ecologie, du Développement Durable et de l'Energie a pris plusieurs décisions pour répondre à l'urgence de la situation avec fermeté

- En matière de gouvernance, Delphine BATHO a procédé, en octobre 2012, au renouvellement des équipes dirigeantes, en nommant notamment Elisabeth DUPONT-KERLAN directrice générale de l'ONEMA. Le projet de décret qui réforme la gouvernance de l'établissement est actuellement soumis à la consultation obligatoire des instances techniques de l'établissement. Un renforcement du contrôle de gestion interne a également été mis en place.

- Concernant les insuffisances structurelles de la politique de l'eau, mises en évidence par le rapport de la Cour des Comptes, la Ministre de l'Ecologie a souhaité qu'une évaluation de la politique de l'eau soit engagée dans le cadre du chantier de modernisation de l'action publique. Les scénarios d'évolution de la politique de l'eau seront présentés à la conférence environnementale en septembre 2013. Le plan d'action de modernisation de cette politique sera au mois d'octobre.

Cette évaluation de la politique de l'eau comportera également un audit transparent et partagé de la production et de la gestion des données sur l'eau.

Toutes les conséquences et conclusions du rapport de la Cour des Comptes seront tirées et mises en œuvre.

POURQUOI ADHERER A L'UNSA-ECOLOGIE ?

L'UNSA-Ecologie a pour objectif la défense de l'ensemble des personnels des établissements publics, qu'ils soient contractuels ou fonctionnaires en dénonçant les dérives de l'Administration vis-à-vis des droits des agents. L'UNSA-Ecologie milite pour la mise en place d'un **Corps de l'Environnement intégrant une véritable Police de l'environnement** et valorisant ses missions techniques d'intérêt patrimonial.

Pour cette raison, notre OS est présente dans **divers groupes de travail**, comme par exemple le groupe de travail sur la pénibilité ou sur le marché habillement. L'UNSA est force de propositions. Il n'est pas question de laisser l'administration décider seule de notre avenir.



APPEL A COTISATION — Tous ensemble plus forts !!!
Cotisation UNSA-Ecologie : 0,34 Euro x INM au 1er janvier 2013
(à savoir : 66,6% déductible des impôts)



Le bulletin de cotisation pour les nouveaux adhérents se trouve sur : www.unsa-ecologie.fr